
Traduction du langage inclusif et échanges entre le français et l'italien

Résumés

Cet article propose une étude comparée des formes du langage inclusif développées dans les langues française et italienne et tente d'ouvrir le champ à une réflexion sur la traduction de l'écriture inclusive que nous estimons nécessaire afin d'offrir des outils pour un langage de plus en plus inclusif en français et en italien. La règle de la grammaire traditionnelle qui voit le masculin « l'emporter » sur le féminin est commune aux deux langues, de même que dans ces deux environnements linguistiques est présente une réflexion sur les stratégies à adopter pour remédier à cette règle, même si le français et l'italien n'admettent pas – ou bien ne suggèrent pas – les mêmes solutions. Le fait que l'écriture inclusive ait pris dans les deux langues des formes non seulement différentes, parfois même opposées, en raison de sensibilités différentes quant aux mêmes questions et de réalités linguistiques qui favorisent une solution plutôt que l'autre nous oblige à nous poser plusieurs questions. Il faut d'abord comprendre quelles sont les différences entre les stratégies d'inclusivité utilisées dans les deux langues et en comprendre les raisons, pour passer à une discussion sur les difficultés que ces différences présentent en traduction du point de vue théorique, puis à une proposition de directions à suivre ou à éviter dans la pratique de la traduction.

This article is a comparative study of the forms of inclusive language developed in French and Italian, and it will try to open the way to a reflection on the translation of inclusive writing, which I consider necessary in order to offer tools for an increasingly inclusive language in French and in Italian. The rule of traditional grammar that sees the masculine “prevail” over the feminine is common to both languages, and these two linguistic environments also share a reflection on the strategies to adopt in order to move beyond this rule. However, French and Italian do not admit – or rather, they do not suggest – the same solutions. The fact that inclusive writing has taken forms in these two languages that are not only different, but sometimes even opposed, which is due to different sensitivities regarding the same issues and to linguistic realities that favor one solution over the other, requires us to ask ourselves several questions: we must at first understand the differences between the strategies of inclusion used in both languages, understand the reasons behind them, and finally discuss the difficulties that these differences present in translation from a theoretical point of view, in order to propose directions to follow or to avoid in the practice of translation.

Mots-clés : langage inclusif, traduction, français, italien, (r)évolution de la langue

Keywords: Inclusive Language, Translation, French, Italian, (R)Evolution of the Language

Entre France et Italie : le langage inclusif de ses débuts à nos jours

L'histoire des efforts faits pour atteindre une écriture inclusive est très longue, en France tout comme en Italie, et il y a des parallélismes très intéressants dans la formation de l'écriture inclusive dans les deux contextes. La France précède l'Italie de quelques années, mais l'évolution est très similaire. La création de la Commission de terminologie date en France de 1984 à l'initiative d'Yvette Roudy, qui dirigeait à cette époque le ministère des droits de la femme, alors que le texte clé de l'écriture inclusive italienne apparaît en 1987 ; il s'agit de l'œuvre *Il sessismo nella lingua italiana*, écrite par Alma Sabatini et publiée en 1987 par la Présidence du Conseil des ministres et par la Commission nationale pour l'égalité et la parité des droits entre hommes et femmes. La partie finale de cette étude de Sabatini inclut une section dédiée aux « recommandations pour un usage non-sexiste de la langue », qui représente depuis sa publication le fondement du débat et de la recherche sur le langage inclusif en Italie.

Dans les deux cas, l'intérêt et les efforts pour un langage inclusif naissent d'une rencontre entre les institutions politiques, les mouvements pour l'égalité entre femmes et hommes, et la recherche en linguistique : ces trois secteurs voient la nécessité de contribuer à un langage capable, de mieux en mieux, de décrire des sociétés qui voient les femmes de plus en plus protagonistes de leur propre histoire, et qui donnent lieu au besoin toujours plus pressant de former des noms féminins pour des professions qui étaient auparavant exclusivement destinées aux hommes. Ce processus de « féminisation »¹ des professions devient le premier terrain de la bataille linguistique qui perdure et qui donnera lieu à des publications telles que *Femme, j'écris ton nom* (Cerquiglini *et al.*, 1999) en France, et le « Vocabulaire des professions et des fonctions » (Robustelli, 2014 : 69-80) en Italie².

Il existe cependant une différence importante entre les deux contextes. En France, ces tentatives de faire évoluer la langue ont été très durement contestées par l'Académie française. Cette dernière, censée œuvrer à la défense de la langue française, s'est en effet opposée à toute féminisation jusqu'en février 2019, quand est paru le premier rapport montrant un intérêt pour la « féminisation des noms de métiers et de fonctions » (Académie française, 2019) après plusieurs déclarations qui allaient dans le sens inverse.

En Italie, la réaction de l'institution équivalente, l'Accademia della Crusca, a été très différente. Si dans un premier temps, les positions de la Crusca n'ont pas été toutes cohérentes, elle fait maintenant partie des institutions les plus actives dans le soutien du langage inclusif. Il suffit de citer ce que Nicoletta Maraschio, présidente de la Crusca de 2008 à 2014, écrivait dans sa préface à *Donne, grammatica e media* (Robustelli, 2014) à propos de la formation des substantifs de

1 On verra *infra* que ce terme n'est pas approprié, et qu'il faudrait plutôt parler de « motion ».

2 Cette publication date de 2014, mais des propositions d'utilisation des formes féminines pour les noms de profession étaient déjà incluses dans plusieurs publications, dont notamment celle de Sabatini (A. Sabatini, 1993 : 109-119).

profession au féminin, pour s'en faire une idée. Après avoir précisé que ce secteur de la langue mérite à son avis une attention toute particulière, car il est « symptomatique de la manière dont une langue peut changer sous la poussée de transformations sociales et culturelles significatives, et dont elle peut en même temps résister au changement par la force de sa tradition et par le manque d'un consensus généralisé » (Maraschio, 2014 : 13), elle écrit :

Le nouveau rôle social, culturel et politique des femmes implique des transformations linguistiques profondes et qui demandent du temps. Je crois cependant qu'il est très important que différentes personnes se réunissent pour stimuler une prise de conscience plus large de l'opportunité que la langue italienne s'oriente vers une adaptation progressive à la réalité actuelle. Le risque pour notre langue est de continuer à véhiculer une vision du monde dépassée, pleine de préjugés envers les femmes et source d'ambiguïtés et d'insécurité grammaticale et sémantique. Pourquoi maintenir l'obscurcissement du genre au nom d'un sens prétendument « neutre » du masculin ? (Maraschio, 2014 : 14)³

Les mots de Maraschio pourraient presque servir de réponse à l'Académie française qui, en juin 1984, écrivait à propos du masculin : « genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a la capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et de l'autre genre » (Académie française, 1984), et qui confirmait cette vision dans deux autres déclarations datant du 21 mars 2002 et du 10 octobre 2014, parlant dans cette dernière d'un « masculin à valeur générique, ou 'non marquée' » (Académie française, 2014). Il ne faut pas croire que l'intérêt de la Crusca pour la formation des noms professionnels au féminin soit dû exclusivement à la présidence d'une femme⁴. Francesco Sabatini, qui a précédé Maraschio à la présidence de la Crusca, avait écrit « plus qu'une préface » (F. Sabatini, 1993 : 9) pour introduire l'œuvre d'Alma Sabatini⁵, invitant à faire des recherches dans ce domaine. Même s'il n'était pas d'accord avec toutes

3 En italien : « Il nuovo ruolo sociale, culturale e politico della donna implica trasformazioni linguistiche profonde che richiedono tempo. Credo tuttavia sia molto importante che soggetti diversi si uniscano per stimolare una più diffusa consapevolezza dell'opportunità che anche l'italiano su muova verso un progressivo adeguamento alla realtà presente. Il rischio per la nostra lingua è quello di continuare a trasmettere una visione del mondo superata, densa di pregiudizi verso le donne e fonte di ambiguità e insicurezze grammaticali e semantiche. Perché mantenere oscurato il genere in nome di un presunto significato "neutro" del maschile? ».

4 Cela signale pourtant aussi une autre grande différence avec l'Académie : si cette dernière n'a vu l'arrivée de la première académicienne qu'en 1981, avec Marguerite Yourcenar, Caterina Franceschi Ferrucci avait été accueillie comme membre de la Crusca déjà en 1871, cent-dix ans plus tôt et seulement dix ans après la naissance du Royaume d'Italie. Pour une histoire de la présence des femmes dans l'Accademia della Crusca, voir l'article d'Elisabetta Benucci, « 'Il più bel fior ne coglie' : Donne accademiche e socie della Crusca » (Benucci, 2011).

5 Il n'y a aucune relation de parenté entre Alma Sabatini et Francesco Sabatini, comme ce dernier le précise dans sa préface à l'œuvre *Il sessismo nella lingua italiana* : « L'identité du nom de famille entre moi et l'autrice principale de la recherche peut suggérer une 'implication' particulière de ma part. C'est une pure coïncidence, touchant deux personnes qui se connaissent seulement depuis peu » (F. Sabatini, 1993 : 9). En italien : « L'identità di cognome tra me e la principale autrice della ricerca può far pensare a un mio particolare 'coinvolgimento': si tratta di una pura coincidenza, che intercorre tra persone che si conoscono soltanto da pochissimo ».

les recommandations proposées par la linguiste, il écrivait à propos des résistances à la formation des noms de titres professionnels au féminin :

Eh bien, quiconque a des raisons de croire qu'il est inapproprié, pour quelque raison que ce soit, que les femmes mènent certaines activités, peut défendre ses idées directement et sincèrement au niveau des « faits » et ainsi aider une enquête sur les problèmes réels posés par les différentes vies sociales des deux sexes ; mais qu'il ne cache pas les faits à sa propre conscience en cherchant des alibis dans les résistances de la langue. Tôt ou tard, ces résistances (qui sont présentes, mais, nous le répétons, dans l'esprit des locuteurs, et non pas dans la structure linguistique) peuvent tomber (...). (F. Sabatini, 1993 : 10)⁶

Et pourtant, le fait que le combat mené pour un langage plus inclusif n'ait pas été entravé par la Crusca n'a pas produit en Italie des résultats meilleurs qu'en France ; au contraire, plus de trente ans après la publication de l'œuvre d'Alma Sabatini, et après des dizaines de publications officielles de la part des institutions publiques, le langage inclusif en Italie demeure souvent une chimère qui se heurte à des résistances puissantes encore aujourd'hui, et qui est même à présent en train de rebrousser chemin. Laura Boldrini, présidente de la Chambre des député·es de 2013 à 2018, a dit en 2014 que « le respect passe aussi par la restitution du genre »⁷ (Boldrini, 2014), et elle a changé le règlement interne pour que tous les noms des professions (politiques et administratives) présentes à l'Assemblée soient déclinés au féminin et au masculin, à compter de décembre 2016 : *consigliere* et *consigliera*, *traduttore* et *traduttrice*, *segretario* et *segretaria*. Après de nombreuses attaques dirigées à l'encontre de Boldrini à l'égard de cette décision⁸, et après la réaction négative de la part des syndicats également⁹, la Crusca a soutenu la décision de la présidente, ce qui n'a cependant pas mis un terme à la campagne dénigrante menée contre Boldrini et son choix. Moins de deux ans après, en octobre 2018, nous sommes revenu·es en arrière, et cela, à l'initiative d'un groupe de députées du gouvernement actuel.

6 En italien : « Ebbene, chi ha motivi per ritenere inopportuno, a qualsiasi effetto, che la donna svolga certe attività, lo può sostenere direttamente e sinceramente sul piano dei « fatti » e aiuterà così ad approfondire problemi reali posti dalla differente vita sociale dei due sessi; ma non nasconda eventualmente i fatti alla sua stessa coscienza cercando alibi nelle resistenze della lingua. Prima o poi queste resistenze (che ci sono ma, ribadiamo, nella mente dei parlanti, non nella struttura linguistica) possono cadere ».

7 En italien : « il rispetto passa anche attraverso la restituzione del genere ».

8 Tout au long de son mandat, Boldrini a fait l'objet d'une continuelle dérision et d'infamie dont la cause a été attribuée surtout à sa position en faveur d'une meilleure intégration des migrants, et de ses luttes pour les droits des femmes. Quoiqu'elle ne soit pas la première femme à la présidence de la Chambre des député·es, qui avait déjà vu Irene Pivetti dans ce rôle, elle a été la première à insister sur le langage inclusif. En effet : « Irene Pivetti se définissait *le* président de la Chambre, Laura Boldrini a demandé d'être appelé *la* présidente » (Thornton, 2016 : 15) [En italien : « Irene Pivetti si definiva *il* presidente della Camera, Laura Boldrini ha chiesto di essere chiamata *la* presidente »], et elle se définissait aussi *cittadino* et *cattolico*, au masculin. Ces différents choix linguistiques ont sans aucun doute joué un rôle important dans la différence de perception de leur rôle politique.

9 Voir à ce propos l'article de Guerzoni (2016).

Une comparaison avec le contexte français et francophone nous montre que le langage inclusif reste souvent en Italie une langue sectorielle, réservée encore aux cercles militants et souvent ridiculisée par les usagers et usagères commun-es. Comparer les deux langages inclusifs et leur usage à travers le prisme de la traduction favorisera probablement un échange productif entre les deux contextes.

Les langues, entre évolution et révolution : grammaire, esthétique et résistance(s)

109

Le passage d'un langage non inclusif à un langage inclusif nous confronte à un besoin de traduction, linguistique et littéraire, mais aussi culturelle, c'est-à-dire une transformation de la langue et de ses normes, qui vise une transformation des aspects culturels implicites dans tout acte linguistique. Nous utilisons ici le terme *traduction* dans une acception clairement plus métaphorique que dans le reste de l'article, mais il est évident que pour éviter un usage de la langue qui voit une nette prédominance linguistique du masculin sur le féminin, il faut changer de code linguistique. Il y a donc un trait traductif dans toute écriture inclusive, même avant sa traduction d'une langue à l'autre, dont il faut tenir compte, parce que traduire un discours qui est déjà en soi au moins partiellement une traduction, nous oblige à parler d'une « traduction d'une traduction ». Et c'est pour cette raison que ce processus nous confronte à un défi si épineux et en même temps si saillant pour une compréhension de la vraie nature de l'écriture inclusive et du langage en général.

Changer la langue pour modifier la compréhension du monde qu'elle véhicule est évidemment un acte de résistance qui s'oppose à un pouvoir subtil, parce que le lien entre les mots que nous utilisons et notre perspective sur le monde est très difficile à réécrire. Cet acte de résistance a par ailleurs donné naissance à un mouvement de résistance contraire, qui s'oppose à ces changements. Les raisons utilisées pour s'opposer au langage inclusif sont plus ou moins les mêmes dans les deux contextes. Comme l'écrit Thornton pour la langue italienne, « de nombreux orateurs justifient leur non-utilisation des noms féminins par leur crainte de 'faire des fautes de grammaire', d'utiliser des mots qui 'n'existent pas en italien' » (Thornton 2016 : 29)¹⁰, mais les études à ce propos ont démontré dans les deux langues que beaucoup de noms au féminin qu'on croit ne pas exister sont au contraire très bien attestés dans l'histoire de la langue.

De plus, même les formations les plus contestées ne sont en rien des erreurs grammaticales, au contraire, elles respectent pleinement les normes grammaticales, ce qui montre que « les obstacles les plus importants à l'adoption du langage inclusif ne résident pas dans la langue elle-même, mais dans les fausses idées que nous avons de son fonctionnement et dans la méconnaissance de son histoire », comme l'écrit Viennot (2018 : 12-13).

10 En italien : « molti parlanti giustificano il loro non uso di sostantivi femminili con la paura di 'fare errori di grammatica', di usare parole che 'non esistono in italiano' ».

Les objections d'ordre esthétique sont aussi communes aux deux environnements linguistiques. On s'attaque à la supposée cacophonie de certaines formations. Si d'un côté et de l'autre des Alpes on entend dire « ça sonne mal » ou encore « c'est ridicule », l'explication du guide *Femme, j'écris ton nom*, selon lequel « il est vrai que la néologie est dissonante quand elle est dérangement », nous invite à regarder le contexte social plus qu'une vraie peur de « l'euphonie malmenée, du bizarre, voire du ridicule » (Cerquiglini, 1999 : 32). Il serait effectivement difficile d'utiliser cet argument quand la plupart des formations qu'on critique ne font que calquer d'autres formations bien attestées. Comme l'écrit Viennot :

À quoi tient donc le ridicule ? S'agit-il d'une propriété intrinsèque à certaines formes ? Mais alors pourquoi *sénatrice* et *chancelière* seraient-ils ridicules, quand *institutrice* et *ouvrière* ne le sont pas ? Est-il lié à la rareté d'emploi de certains mots ? Mais alors pourquoi *autrice*, longtemps utilisé et toujours utilisable par et pour des milliers de femmes, serait-il plus ridicule qu'*aviatrice*, que l'Académie se félicite d'avoir accepté dès 1935, malgré le peu de femmes concernées ? Certaines sonorités seraient-elles en cause ? Mais alors pourquoi *doctoresse*, *mairesse*, *poétesse* seraient-ils plus ridicules qu'*altesse* ou *princesse* ? Au vrai, le ridicule est une notion très subjective, qui dépend du degré d'acceptation ou de condamnation de la société – ou des autorités qui s'expriment en son nom. (Viennot *et al.*, 2016 : 102)

Un des exemples cités par Viennot, *autrice*, peut nous être utile pour montrer comment une étude comparée entre le français et l'italien pourrait nourrir un échange entre les deux langues. Ce terme a été défini par Viennot comme le « *casus belli* » (Viennot *et al.*, 2017 : 52) et le « *mot martyr de la langue française* » (Viennot, 2018 : 74), mais il n'a pas du tout la même histoire de stigmatisation dans la langue italienne. Yaguello écrit en 1989 que « le mot *auteur* (...) n'a pas de féminin attesté, du moins dans les dictionnaires qui font autorité » et elle ajoute que si « l'Office de la langue française du Québec a choisi d'officialiser la forme *auteure* (...) car elle semble s'être imposée spontanément dans l'usage québécois », en revanche, « en France, la résistance à toute féminisation est pour l'instant absolue » (Yaguello, 1989 : 31, 32). En discutant des possibilités pour la formation du féminin, Yaguello écrit :

De nombreux mots en *-teur* (...) font leur féminin en *-trice*, comme *actrice*, *traductrice*, etc. Il s'agit de mots empruntés directement au latin ou de formation savante (cf. latin *-tor/-trix*). (...) Dans ces conditions, le féminin le plus logique d'*auteur* serait bien *autrice*. Le grammairien Nyrop le donne pour archaïque. (Yaguello, 1989 : 31).

La comparaison avec l'italien peut nous apporter la preuve que cela n'aurait posé aucun problème, et que la forme italienne *autrice*, jamais vraiment contestée, aurait pu servir d'argument dans le débat français, vu qu'il s'agit de la même forme – y compris de la même graphie. Parallèlement, le même type d'alternance se produit en italien dans un autre couple très bien attesté dans la langue italienne, celui de *scrittore* et *scrittrice*, dont les équivalents français ont par contre généré plus d'une querelle en français, où « *l'insupportable écrivaine* » (Viennot *et al.*, 2016 : 97) n'a jamais cessé de poser des problèmes, dont témoigne la déclaration de l'Académie de 2002 : « On se gardera de même d'user de néologismes comme *agente, cheffe, maîtresse de conférences, écrivaine, autrice...* L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales » (Académie française, 2002). S'opposer à ces formations n'est donc jamais un acte de défense de la langue mais plutôt une faute de compréhension de ses possibilités. À ce propos, il est important de signaler que, dans le rapport du 28 février 2019 qui reconnaît pour la première fois l'importance de « se pencher sur la féminisation des noms de personnes » (Académie française, 2019 : 4), l'Académie semble envisager une première ouverture à ces formes, car on lit que « 'Autrice', dont la formation est plus satisfaisante, n'est pas complètement sorti de l'usage, et semble même connaître une certaine faveur, notamment dans le monde universitaire, assez rétif à adopter la forme 'auteure' » ; et que « s'agissant du féminin du substantif 'écrivain', on constate que la forme 'écrivaine' se répand dans l'usage sans pour autant s'imposer » (Académie française, 2019 : 10).

Un troisième argument très répandu, celui de l'homonymie, ne saurait non plus être convaincant : s'il est vrai qu'on désignait autrefois la femme de l'ambassadeur par le nom *ambassadrice*, il serait bien difficile de prouver qu'il est plus important d'attribuer à une femme un nom dérivé de la profession de son mari plutôt que celui de sa propre profession. De plus, rien ne nous empêche de garder les deux solutions dans l'usage et de les utiliser selon le contexte. Comme il est écrit dans le guide dirigé par Cerquiglini :

Ce qui fait la richesse et la beauté d'une langue, c'est sa polysémie. Une conception cratylienne de la langue, c'est-à-dire qui défend (comme le fait Hermogène dans le *Cratyle* de Platon) le rapport iconique et bi-univoque du mot et de la chose signifiée, est linguistiquement fautive. Dans l'histoire d'un terme, les sens glissent, se multiplient et se chevauchent. (Cerquiglini, 1999 : 31)

Il est évident qu'il n'y a aucune résistance de la langue elle-même à ces formations, et que cette déférence envers la langue, considérée comme objet fait et fini, immobile et constant, est évidemment surprenante, voire douteuse, et témoigne de la méconnaissance d'une des propriétés les plus importantes de toute langue : sa possibilité – et même sa nécessité – de se transformer continuellement.

Stratégies communes et divergentes d'inclusivité

Les deux écritures inclusives se sont développées parallèlement et il y a aussi des stratégies communes, notamment la double flexion et l'utilisation, quand cela est possible, de noms épïcènes. Si la méthode est commune, cela ne signifie pas pour autant que la traduction soit toujours simple parce que ces deux stratégies ne sont pas toujours reproductibles dans la langue cible.

112

Ainsi, des termes qui sont épïcènes en français ne le sont pas en italien, ou vice-versa, par exemple : *secrétaire* est épïcène en français, mais il ne l'est pas en italien, où il produit le couple *segretario/segretaria*, caractérisé par une grande dissymétrie sémantique, alors que *insegnante* est épïcène en italien mais produit le couple *enseignant/enseignante* en français. D'autres cas, tels que *journaliste/giornalista*, présentent un mot qui est épïcène dans les deux langues au singulier mais qui au pluriel se différencie en italien, produisant le couple *i giornalisti/le giornaliste*. Dans ces cas, quand l'équivalence ne permet pas l'utilisation de la même stratégie d'inclusivité, on peut utiliser la « compensation », c'est-à-dire le « procédé de traduction par lequel on introduit dans le texte d'arrivée un effet stylistique présent ailleurs dans le texte de départ afin de garder le ton général du texte » (Delisle, Lee-Jahnke, Cormier, 1999 : 20). Au lieu de perdre le trait d'inclusivité offert par l'utilisation d'un nom épïcène qui ne l'est pas dans la langue cible, on peut donc le compenser autre part par l'utilisation d'un autre nom qui est au contraire épïcène dans cette langue, mais qui ne l'était pas dans la langue source.

De plus, il faut tenir compte du fait que le choix d'utiliser des mots épïcènes oblige parfois à construire son discours de façon différente pour pouvoir utiliser ces mots plutôt que d'autres qui ne sont pas épïcènes. Le traducteur devra donc reconnaître les tournures causées par ce choix, qu'on n'a évidemment pas intérêt à conserver dans la langue d'arrivée si la traduction ne permet pas de conserver le même trait d'inclusivité. Pour revenir à un des exemples cités auparavant, un auteur ou une autrice italienne qui parle de *insegnanti* dans le contexte de l'enseignement au lycée pourrait avoir choisi ce mot pour éviter la double flexion *professori/professoressa* ; mais comme la traduction française produirait de toutes façons une opposition identique, que ce soit pour *enseignants/enseignantes* ou pour *professeurs/professeures*, il n'y aurait probablement pas d'intérêt à ne pas rester au plus près de la réalité évoquée.

Si ces stratégies sont communes aux deux langues, il est encore plus intéressant de se concentrer sur celles qui ne le sont pas et qui ont causé l'adoption de solutions différentes en français et en italien, pour deux raisons principales : d'un côté, une sensibilité différente dans la société par rapport aux mêmes questions, de l'autre – et c'est ce qui semble le plus intéressant dans ce contexte – pour des raisons purement linguistiques ou de « sensibilité linguistique » des usagers et usagères.

La principale différence dans les deux langues, qui a joué un rôle fondamental pour le développement des respectives écritures inclusives, est la forme que prend le féminin des substantifs par rapport au masculin. On lit dans les

grammaires traditionnelles que la « règle générale » pour la « formation du féminin » en français est l'ajout du suffixe « e »¹¹. Cette idée du masculin comme base pour la formation du féminin a été largement contestée. Viennot écrit à ce propos : « Les substantifs féminins ne viennent pas de substantifs masculins, contrairement à ce que tant de grammaires suggèrent encore, par exemple avec des chapitres sur 'La formation des noms féminins' – là où il en faudrait sur 'La formation des noms de personne' » (Viennot, 2018: 23).

Plutôt que de « formation des noms féminins », il faut donc parler de « motion », c'est-à-dire des « processus de formation des mots utilisés pour dériver les noms désignant des êtres humains ou des êtres animés d'un certain sexe à partir du nom désignant un être de la même espèce ou fonction mais du sexe opposé » (Thornton, 2004 : 218)¹². S'il est vrai que ces processus concernent aujourd'hui dans la plupart des cas des mots au masculin, dont on offre une version au féminin, on ne voit pas la raison pour laquelle on devrait ignorer le fait que le contraire existe également et que le processus linguistique est le même. Thornton écrit qu'on peut parler de *mozione* « quand les locuteurs jugent utile, voire nécessaire, ou du moins souhaitable, d'établir une correspondance entre le sexe d'un nom et le sexe de son référent », et elle ajoute : « L'utilisation de plusieurs procédures de motion est clairement une conséquence, ces dernières décennies, du fait que de nombreuses activités autrefois typiquement masculines sont désormais aussi exercées par des femmes (et *vice versa* aussi, dans une moindre mesure) » (Thornton, 2004 : 219)¹³. On est donc ici pleinement dans un cas de genre « motivé » et non « arbitraire » (Viennot, 2015 : 80), comme pour les noms inanimés. Comme l'explique Yaguello :

En français, comme dans les autres langues romanes, le genre se présente non comme un reflet grammatical de l'organisation naturelle de l'univers, mais comme un système de classement de *tous* les substantifs, qu'ils représentent des êtres animés ou des choses. Il en découle que la distinction masculin/féminin assume dans la langue deux rôles tout à fait différents. S'agissant d'êtres animés, le genre apparaît fondé en nature. Son rôle est sémantique. Il nous renvoie directement à la partition sexuelle. Dans le cas des êtres inanimés, la

11 Une étude des grammaires de français pour les italophones, et des grammaires d'italien pour les francophones nous révèle qu'on parle très souvent de « formation du féminin » ou « *formazione del femminile* ». Voir à ce propos : Camugli-Ulysse (1967 : 20), Battaglia (1977 : 42), Beneventi-Pantaleoni (1989 : 2). Récemment, pourtant, on commence à utiliser pour ces sections des intitulés tels que : « masculin et féminin » (Jamet, 1999 : 34) ou plus simplement « genre » (Jamet-Freddi, 1993 : 62 ; Bidaud, 2015 : 5).

12 En italien : « processi di formazione di parole usati per derivare sostantivi designanti esseri umani o animati di un certo sesso a partire dal nome che designa un essere della stessa specie o funzione ma di sesso opposto ». Notons que Thornton parle en italien de « *mozione* », une notion dérivée de celle de « *Motion* » ou « *Movierung* » en linguistique allemande (voir à ce propos : Doleschal, 1990 ; Doleschal, 1992).

13 En italien : « quando i parlanti ritengono utile, o addirittura necessario, o quantomeno auspicabile, istituire una corrispondenza tra genere di un nome e sesso del suo referente », et : « il ricorso ai diversi procedimenti di *mozione* è evidentemente negli ultimi decenni una conseguenza del fatto che molte attività a tempo tipicamente maschili sono oggi svolte anche da donne (e, in misura certo minore, anche viceversa) ».

répartition apparaît au contraire tout à fait arbitraire (...). (Yaguello, 1989 : 12)

Ce qui nous intéresse le plus dans le contexte de l'écriture inclusive est que, du point de vue morphologique et graphique, en français les formes du féminin contiennent les formes du masculin dans la grande majorité des cas, ou comme le dit Matthew Pires, « le féminin est une expansion graphique du masculin » (Pires 2018). Si on regarde plusieurs solutions proposées au cours des années pour inclure le masculin et le féminin dans un seul mot en langue française, on voit que cette caractéristique de la langue a donné lieu à une très grande variété de formes. Éliane Viennot écrit :

Ce sont les parenthèses qui ont ouvert le bal : *intellectuel(le)s*. Puis d'autres signes ont été essayés, en fonction des inconvénients repérés pour chacun : le trait d'union (*intellectuel-le*), la barre oblique (*intellectuel/le*), la majuscule (*intellectuelLE*), le point bas (*intellectuel.le*)... Tous demeurent aujourd'hui utilisés, de manière plus ou moins erratique ou systématique, par de plus en plus de nos contemporains-es (Viennot, 2018 : 102).

En choisissant n'importe quel signe parmi ceux indiqués ici, dans la forme française on peut lire à la fois seulement la forme masculine, seulement la féminine et les deux. Elles sont toutes présentes dans le mot écrit, que ce soit dans la forme *intellectuel(le)*, *intellectuel-le*, *intellectuel/le* ou *intellectuel.le* et bien sûr *intellectuel·le*.

Cela est vrai dans la grande majorité des cas en français, mais quelles sont les exceptions et que fait-on dans les cas où l'inclusion des deux termes, féminin et masculin, est impossible dans un seul mot ? Il s'agit surtout des masculins en *-eur* qui ont un correspondant féminin en *-euse*, tels que *chroniqueur/chroniqueuse*, les masculins en *-teur* qui ont un correspondant féminin en *-teuse*, tels que *acheteur/acheteuse*, ou en *-trice*, tels que *acteur/actrice*, et les masculins en *-if* qui ont un correspondant féminin en *-ive*, tels que *administratif/administrative* (Haddad, 2017 : 12-13)¹⁴.

Le *Manuel d'écriture inclusive* dirigé par Raphaël Haddad invite à l'utilisation du point médian même pour les formes qui se produisent par une évidente opposition en français, et suggère donc pour les cas mentionnés les formes *chroniqueur·euse*, *acheteur·euse*, *acteur·rice*, et *administratif·ive* (Haddad, 2017 : 12-13). Et pourtant, cela est en train de changer. Dans la postface écrite par Haddad et Chloé Sebah à *Le langage inclusif* de Viennot, on lit que « les débats les plus constructifs de l'automne 2017 ayant fait apparaître que certaines procédures pouvaient être simplifiées, nous souscrivons à l'ensemble des préconisations de l'ouvrage qu'on vient de lire, et que notre *Manuel* va diffuser à son tour,

14 Je me limite ici aux formes du féminin et du masculin des substantifs animés, qui sont au centre de cette étude.

dans une seconde édition modifiée » (Haddad et Sebagh, 2018 : 114). Parmi ces « préconisations », on a la suivante :

Il convient enfin de LIMITER CES TRONCATURES AUX TERMES TRÈS SEMBLABLES, à savoir ceux dont les finales féminines et masculines n'ont qu'une lettre ou deux de différence (le *e*, voire la consonne redoublée). Seuls ces mots laissent voir, en entier le terme masculin et le terme féminin : *étudiant-e*, *Camerounais-e*, *historien-ne...* Ils demeurent donc parfaitement lisibles. (...) En revanche, les substantifs qui ont des finales plus distinctes ne laissent vraiment voir que le mot masculin lorsqu'ils sont écrits de cette manière : *formateur-riche*, *sauveteur-euse*, *actif-ive*. Ce qui suit le point ne paraît qu'un morceau disloqué de mot féminin. Ces formes sont également susceptibles de conduire à des néologismes parasites. Il convient donc ici d'exprimer les deux termes, comme à l'oral. Si vraiment la place manque (dans un tableau, par exemple), il est plus judicieux d'utiliser pour eux la barre oblique, en laissant le premier terme porter si nécessaire la marque du pluriel (*inspecteurs/rices*) (Viennot, 2018 : 104-105)

Ce passage montre que l'adoption du point médian (et de formes utilisées auparavant, telles que la parenthèse, la majuscule ou le point bas) comme instrument fondamental de l'écriture inclusive dérive effectivement d'une caractéristique morphologique de la langue française, qui permet de lire et de « voir » le féminin et le masculin assemblés. Les mêmes solutions n'auraient donc probablement pas été conçues dans une langue structurellement différente comme l'italien et elles seraient très difficiles à s'y adapter. La seule solution utilisée en français au fil des ans qui a eu du succès dans la langue italienne est la barre oblique, et la raison en est évidente. Les autres signes, mis à part les « inconvénients repérés pour chacun » (Viennot 2018 : 102), présentent en effet un inconvénient supplémentaire dans la langue italienne : celui de ne pas signaler une opposition évidente mais plutôt un ajout, alors que le féminin et le masculin se différencient en italien par une opposition à la fois morphologique et graphique. Si la barre oblique a été remplacée par d'autres solutions en langue française parce qu'elle « implique une opposition entre les termes » (Viennot, 2018 : 102), elle prédomine en italien exactement pour la même raison, parce que la différence entre féminin et masculin présente dans cette langue une opposition évidente.

Il suffit de regarder les principaux types d'alternance utilisés dans cette langue qui comportent des oppositions : *ragazzo/ragazza*, *infermiere/infermiera*, *scalatore/scalatrice*, *assessore/assessora*, *difensore/difenditrice*, *professore/professoressa* et *eroe/eroina*¹⁵. On voit nettement qu'il n'y a presque aucun cas où la

15 On a choisi ici de présenter dans cette liste les noms au masculin en première place et les noms au féminin en deuxième parce que, comme on a indiqué auparavant, la motion se produit surtout du masculin au féminin, mais le même processus peut se vérifier à l'inverse dans

forme du féminin ou du masculin est contenue dans l'autre, à part les mots épiciens. Le seul cas en question est celui des féminins en *-essa* comme *professoressa*, mais ce type de motion mérite un discours à part entière.

Le suffixe *-essa* et le point médian en italien

116

Si la forme du féminin en *-essa* paraît la plus proche des formes en français et donc celle qui pourrait le mieux s'adapter aux solutions proposées pour la langue française, il faut souligner que cette sorte de motion a été (et est encore en partie) largement condamnée par les militant·es et déconseillée par plusieurs spécialistes.

Dans ce contexte, il est intéressant d'étudier le cas de deux titres universitaires : *professeur* et *maître de conférences*¹⁶. Comme on peut le lire dans le *Grand dictionnaire terminologique*, « des trois formes (*professeur* [épicien], *professeuse*, *professeure*) proposées dans l'avis paru le 19 mars 1983, l'Office [Québécois] de la langue française a uniquement retenu la forme *professeure* dans sa politique sur le féminin des titres et des fonctions » (OQLF) et en effet l'OQLF « propose *professeure* au féminin » (Boulanger, 1993 : 944). La même chose est vraie dans le contexte suisse, où le guide de l'Université de Lausanne propose aussi *professeure* (Unil, 2018 : 11).

Cependant, en France, la forme *professeure* n'est pas encore habituelle¹⁷, même si l'Académie indique cette forme dans son rapport de février 2019 comme exemple d'une utilisation « particulièrement répandue dans le cas des métiers exercés dans une large proportion par les femmes » (Académie française, 2019 : 9).

Une forme fréquente est l'utilisation de *Madame* devant le mot *professeur* au masculin, ce qui donne des formations telles que *Madame le Professeur* ou bien *Madame la Professeur*, ce qui serait inacceptable en italien. Comme Giulio Lepschy l'avait déjà fait remarquer, il y a en italien des degrés différents d'acceptabilité de l'utilisation d'un terme masculin pour une femme. Son exemple portait justement sur le cas de 'professeur' : « *Maria Corti, professoressa ordinaria* paraît plus acceptable que *Il professor Maria Corti*, ou, en s'adressant

la plupart des cas. Cette liste se base sur le chapitre de Thornton (2004 : 221-224), mais ne mentionne pas les cas de motion très rares (tels que *stregalstregone*, *dama/damerino*, etc.), les formations du type « femme/homme + substantif » (telles que *donna ministro*, *donna poliziotto*, etc.), ainsi que les possibles formes alternatives (*difensore* pourrait également donner lieu à *difensora*) et les formations qui sont issues de suffixes différents mais produisent des résultats identiques (dans le cas de l'opposition entre masculins en *-e* et féminin en *-a*, on devrait par exemple citer aussi *accattonel/accattona* et *tintore/tintora*), comme l'intérêt ici est de montrer les différents types d'opposition plutôt que d'insister sur les suffixes qui donnent lieu à ces oppositions.

16 Nous utilisons ici la forme au masculin de ces titres, comme elle est la première attestée, pour discuter ensuite de la motion vers le féminin. Le cas des titres universitaires est intéressant pour plusieurs raisons : d'un côté, parce que l'environnement académique précède souvent d'autres environnements professionnels en s'intéressant davantage aux aspects culturels cachés dans la langue, et d'un autre côté, parce que la non-équivalence totale entre les emplois dans les différents pays comporte souvent des transcriptions plutôt que de vraies traductions.

17 Une chercheuse que nous avons interviewée, et qui a rédigé les maquettes des formations de son département, a souligné que seulement une enseignante-chercheuse lui avait demandé de la nommer *professeure* plutôt que *professeur* dans les brochures destinées aux étudiant·es.

à elle, de : *scusi, professor Corti*, ou bien *scusi professore* » (Lepschy, 1989 : 74)¹⁸, mais toute formation du type *La professoressa** ou *La signora professoressa** serait absolument agrammaticale et perçue comme telle par tout·e usager ou usagère en italien.

La forme *professoressa* est en revanche très commune ; elle est utilisée au moins depuis 1897, et citée comme possibilité déjà en 1881, quand Fornaciari a écrit : « de *professore* on formerait *professoressa* » (Fornaciari 1974 : 19)¹⁹ et si les dénominations officielles utilisent souvent *professore* comme terme épïcène avec l'accord conséquent *professore ordinario* et *professore associato*, l'usage oral est beaucoup moins ambigu : la quasi-totalité des locuteurs et locutrices choisissent naturellement *professoressa*. Francesco Sabatini écrivait déjà dans sa préface à *Il sessismo nella lingua italiana* que le champ d'enseignement était « le seul territoire dans lequel il a été reconnu aux femmes le droit à une qualification au féminin ; ou bien y a-t-il encore quelqu'un qui appelle professeur les enseignantes de ses enfants ? » (F. Sabatini, 1993 : 12)²⁰. Or, la différence de statut des termes *professeure* et *professoressa* pose un problème de traduction évident : si traduire *professeure* par *professoressa* ôte au titre une marque d'intérêt importante au langage inclusif, traduire *professoressa* par *professeure* risque d'ajouter cette marque d'intérêt là où sa présence n'était pas évidente.

Le problème devient encore plus complexe lorsqu'on a à traduire *maître de conférences*, qui correspond à une position entre celle de *professore associato* et celle(s) de *ricercatore* dans le système italien²¹. Yaguello écrit en 1989 : « On n'est pas *maîtresse-assistante* à l'université (mais on peut l'être dans l'enseignement élémentaire), ni *maîtresse de recherches*, ni *de conférences* » (Yaguello, 1989 : 109). Et à nouveau en 2018, le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne en Suisse a recommandé d'utiliser la forme *maître*²² pour les femmes et les hommes (Unil, 2018 : 11). Au Québec aussi, l'Office québécois de la langue française inscrit *maître de conférences* comme nom épïcène (OQLF), et la forme *maîtresse de conférences* n'apparaît dans aucun dictionnaire québécois. Pourtant, cette forme que l'Académie française a classée en 2002 parmi les « aberrations lexicales » (Académie française, 2002) a commencé à se diffuser en France ces dernières années, en dépit des résistances et incertitudes²³. Comme l'écrit Viennot :

18 En italien : « *Maria Corti, professore ordinario* sembra più accettabile di *Il professor Maria Corti*, o, nel rivolgersi a lei di : *scusi, professor Corti*, o *scusi professore* ».

19 En italien : « da *professore* si farebbe *professoressa* ».

20 En italien : « l'unico territorio nel quale alla donna sia stato riconosciuto il diritto a un titolo al femminile ; o c'è qualcuno che dà ancora del professore alle insegnanti dei suoi figli? ». Dans le corpus des articles du quotidien *La Repubblica* entre 1985 et 2000, qui inclut environ 300 millions d'occurrences, *professoressa* compte 1.733 occurrences, ce qui témoigne d'un usage très commun. Voir à ce propos : Thornton (2012 : 307).

21 Comme on peut le lire dans l'arrêté ministériel n° 662 du 1er septembre 2016, relatif à la « Définition du tableau de correspondance entre les postes universitaires italiens et étrangers » (MIUR, 2017), le poste de *maître de conférences* peut correspondre à l'ancien poste de *ricercatore a tempo indeterminato*, mais aussi aux postes de *ricercatore a tempo determinato di tipo B* et de *professore associato*.

22 À cause des différences au niveau du système universitaire, il s'agit pour la Suisse de *maître d'enseignement et de recherche* et non *de conférences* mais cela ne change évidemment rien du point de vue de l'utilisation du terme indiqué.

23 Parmi les chercheuses que nous avons consultées pendant l'écriture de cet article, l'une d'entre elles qui avait décidé depuis longtemps d'utiliser le titre *maîtresse de conférences* dans tout docu-

Le mot MAITRESSE (...) ne fait glousser personne quand il s'agit de désigner celles qui exercent dans une école primaire, mais (...) semble devenir inconvenant dans le cas des *maitresses de conférences* ou des *maitresses des requêtes*. Il paraît que la connotation sexuelle du terme porterait tort aux intéressées (...). En réalité les qualificatifs qui suivent ce terme (*d'école, de conférences, des requêtes...*) bloquent les sens qu'il recouvre lorsqu'il est employé seul. (Viennot 2018 : 79-80).

Cela est sûrement vrai dans le cas du français, et il semble inutile d'insister sur les connotations sexuelles du terme *maîtresse* dans un contexte où, comme à l'école primaire, il s'agit de toute évidence d'un titre professionnel précis. Il est impossible de concevoir que des étudiant-es, face au bureau d'une maîtresse de conférences, se demandent si elle est leur enseignante ou bien l'amante de quelqu'un.

Cette distinction entre la *maîtresse d'école* et la *maîtresse d'université* est intéressante parce qu'elle ne fait que rappeler une distinction similaire que Lepschy avait remarquée en langue italienne à la fin des années 1980, quand il écrivait : « Au cours des deux dernières décennies, l'habitude d'utiliser la forme masculine des titres pour les femmes s'est répandue, en particulier lorsqu'il s'agit de postes importants : une femme est '*professoressa*' au secondaire, mais elle est '*professore ordinario*' si elle a une chaire universitaire » (Lepschy, 1989 : 74)²⁴. Si cette distinction a été selon Lepschy favorisée par l'usage des femmes qui voyaient dans le titre au masculin un degré d'importance différent dans la langue italienne, il faut signaler qu'il y a en français une « dissymétrie flagrante » (Yaguello, 1989 : 108) entre les sens attribués au féminin et au masculin du couple *maître/maîtresse* mais que cela ne dérive que de l'évolution de la langue et de ses continues transformations. Yaguello écrit à ce propos :

De même sens que le masculin au départ, *maîtresse* a subi au cours des siècles une dérive sémantique dans certains de ses emplois, d'où la dissymétrie flagrante que l'on observe dans la langue actuelle entre le féminin et le masculin, qui justifie deux entrées séparées dans les dictionnaires. Paradoxalement, c'est une conception élevée de la femme dans l'amour courtois au XIII^e siècle, celle de la femme 'maîtresse' (au sens figuré) du cœur de celui qui l'aime, qui est res-

ment officiel ainsi que sur sa propre page web et dans ses mails, a en même temps avoué n'utiliser presque jamais la forme au féminin à l'oral, se qualifiant dans ce cas de *maître* et non de *maîtresse de conférences*. Et quand nous avons demandé aux membres du comité d'une société savante française dont nous avons mis à jour le site web, si elles préféreraient que l'on indique *maître* ou *maîtresse*, la discussion a mené à deux *maîtres* et deux *maîtresses* sur quatre enseignantes-chercheuses, après quelques changements d'avis. Il serait ainsi probablement exagéré de dire, comme on le lit dans le rapport de 2019 de l'Académie, que : « *maîtresse de conférences* s'est imposé à l'Université » (Académie française, 2019 : 17).

24 En italien : « Durante gli ultimi due decenni, si è diffusa l'abitudine di usare la forma maschile dei titoli anche per le donne, in particolare quando questi si riferiscono a posizioni di rilievo : una donna è '*professoressa*' nella scuola secondaria, ma è '*professore ordinario*' se ha una cattedra all'università ».

ponsable du clivage fondamental entre *maîtresse* comme féminin de *maître* et *maîtresse* comme féminin de *amant*. C'est entre le XVII^e et le XIX^e siècle que *maîtresse* dérive du sens de 'femme aimée' à celui de 'partenaire sexuelle hors mariage'. (Yaguello, 1989 : 108)

Si ce clivage n'est dû qu'à l'évolution naturelle de la langue, rien n'empêche que de nouvelles utilisations du mot de contribuent à un retour en arrière, réduisant ainsi ces divergences, même si ce processus est évidemment plus compliqué que l'autre.

Si on décide de traduire le titre de *maîtresse de conférences* par sa fonction équivalente en italien, il faut faire face à un choix difficile entre les trois positions correspondant à ce titre dans le système italien. C'est pour cela qu'on décide dans la plupart des cas de ne pas traduire ce titre, mais plutôt d'utiliser la stratégie de la « transcription » que Podeur définit ainsi : « Il y a transcription quand un mot, une expression, voire un énoncé du texte de départ est transféré tout court dans le texte d'arrivée – parce que le phénomène désigné ne correspond à rien dans la culture du deuxième lecteur et/ou que sa charge stylistique correspond à une exotisation fonctionnelle du texte d'arrivée » (Podeur, 2008 : 31). Dans ce cas, on ne le traduit pas en italien mais on garde la forme utilisée en français sans aucune traduction : une solution très commune quand il s'agit de systèmes différents sans équivalences directes, comme on l'a déjà remarqué pour le système universitaire en France et en Italie.

Et pourtant, cela pose des problèmes évidents en italien dans le cas spécifique de *maîtresse de conférences*. L'aspect polysémique du terme français *maîtresse* se perd en effet complètement dans la langue italienne, qui inscrit pour ce terme entré dans l'usage commun en italien seulement ou surtout le sens de 'gérante d'une maison de tolérance' (Palazzi, Folena, 1992 : 1051)²⁵, ou bien celui de 'amante' (Duro, 1989 : Vol. III, 32). Si déjà en français cette formulation rencontre plusieurs résistances, il est évident que cette forme va à l'encontre de la plupart des recommandations des textes d'écriture inclusive pour la langue italienne : le suffixe *-essa/-esse*, condamné à chaque reprise depuis l'œuvre de Sabatini, et l'utilisation d'un mot qui comporte déjà des connotations ambiguës en français, mais qui sont exclusivement péjoratives en italien.

Et pourtant, le choix de cette dénomination par les intéressées nous montre qu'il est peut-être possible de dépasser le rejet du suffixe *-essa* en italien aussi. Sabatini recommande de ne jamais former le féminin en *-essa* et elle écrit que « tant qu'il y a des mots aussi fréquents que les précédents [*professoressa, dottoressa, studentessa*], ce suffixe perdurera, sera réutilisé et activera à nouveau sa force négative. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, il serait préfé-

25 En italien : 'tenutaria di una casa di tolleranza'. Le Palazzi-Folena enregistre seulement cette acception, alors que le vocabulaire Treccani enregistre : '*Padrona, signora ; amante*', et ajoute : « en Italie, le terme a été utilisé principalement pour désigner la gérante d'une maison de tolérance » (Duro, 1989 : Vol. III, 32). Ces mots témoignent que cette acception prévaut, et en plus, elle est la seule présente dans tous les dictionnaires consultés. Voir par exemple, parmi d'autres : Devoto-Oli (1971 : 1329), D'Anna (1988 : 1070), Zingarelli (1996 : 1011).

rable de l'éviter » (A. Sabatini, 1993 : 116)²⁶. Elle suggère par exemple de remplacer *studentessa* par le terme épïcène *studente*. Cependant, le premier terme est toujours resté largement prédominant et n'a jamais vraiment eu de connotation négative, encore moins de nos jours.

Même *dottorressa* qui ne pose aucun problème aujourd'hui en italien²⁷ a eu une connotation péjorative, comme on peut le lire dans les définitions suivantes recueillies dans plusieurs dictionnaires du XIX^e siècle par Anna Laura Lepschy, Giulio Lepschy et Sanson : « '*donna sacciuta e salamiſtra*', '*donna che vuol far la saputa, che vuol parer dotta*', '*donna che fa la saputa*', '*donna saccente*' » (Lepschy, Lepschy, Sanson, 2002 : 406), c'est-à-dire 'femme pédante', 'madame je-sais-tout' ou bien 'femme qui veut sembler savante'. Le mot *doctoresse* a évolué en sens inverse dans la langue française, comme le note Yaguello en parlant de la « désaffection des femmes elles-mêmes pour des termes comme *doctoresse*, pourtant bien implanté dans l'usage au cours de la première moitié du siècle » (Yaguello, 1989 : 18), et « solidement attesté dans la littérature du tournant du siècle, contemporaine de l'émancipation des femmes » (Yaguello, 1989 : 63). Viennot confirme cette vision en 2018, en écrivant que ce terme qui « s'était maintenu sans problème jusque dans les années 1960, est emporté dans la tourmente : il est désormais 'ridicule' » (Viennot, 2018 : 54). Cependant, entre juin et septembre 2019, deux diplômées en mathématiques de l'Université de Lyon ont demandé à leurs jurys de thèse de rédiger leurs documents en utilisant le titre de *doctoresse*²⁸.

Pour Anna Thornton, « entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, les féminins en *-essa* ont été créés principalement par des auteurs hommes et utilisés dans des contextes où il est clair que l'évaluation des femmes désignées est dénigrante » (Thornton 2004 : 224)²⁹. Yaguello situe la connotation péjorative bien avant pour le français, en affirmant qu'elle était déjà perçue « dès l'époque de Rabelais » (Yaguello, 1989 : 18). En 2004, Thornton écrit que « la connotation dénigrante de la plupart des formations en *-essa* demeure même dans l'italien contemporain » (Thornton 2004 : 224)³⁰. Mais dix ans plus tard, Robustelli nous dit que « aujourd'hui le suffixe *-essa* ne semble pas avoir la connotation si négative que Sabatini lui a attribuée » (Robustelli, 2014 : 49)³¹. Robustelli ajoute aussi que l'effort pour éviter la formation de formes du féminin

26 En italien : « Finché esistono parole molto frequenti come le precedenti [*professoressa, dottorressa, studentessa*], tale suffisso viene mantenuto in vita ed è pronto a essere riutilizzato e a risprigionare la sua carica negativa. Per tale ragione, ove possibile, sarebbe meglio evitarlo ».

27 Et pourtant, même si le terme est très répandu et ne saurait choquer les usagers et usagères italiennes, dans les séances de soutenance de Licence et de Master auxquelles nous avons assisté dans plusieurs universités italiennes, nous avons entendu appeler les étudiantes qui viennent de se diplômer de trois façons différentes : souvent *dottore*, parfois (et de plus en plus) *dottorressa*, et une seule fois *dottora*.

28 Voir à ce propos : Vâlcu, Fernandes, *et al.* (2019).

29 En italien : « Tra fine Ottocento e prima metà del Novecento i femminili in *-essa* sono stati creati soprattutto da autori di sesso maschile e utilizzati in contesti in cui è evidente una valutazione spregiativa delle donne designate ».

30 En italien : « La connotazione spregiativa della maggior parte delle formazioni in *-essa* permane anche nell'italiano contemporaneo ».

31 En italien : « oggi il suffisso *-essa* non sembra avere la connotazione tanto negativa che le aveva attribuito Sabatini ».

en *-essa* dans l'italien contemporain est à attribuer à la « condamnation ferme des formes en *-essa* formulée par Alma Sabatini » (Robustelli, 2014 : 48)³², mais que cette recommandation peut être désormais ignorée.

La condamnation du suffixe est très similaire en français et en italien. Dans le *Trésor de la langue française*, nous lisons tout comme dans les recommandations de Sabatini que « les suffixes en *-esse* sont considérés comme des formations marginales ou marquées péjorativement » (*Trésor*, 1980, vol. VIII : 165) et l'Académie les définit comme « un mode ancien de féminisation, très marqué et regardé de ce fait aujourd'hui comme porteur d'une discrimination » (Académie française, 2019 : 9). Mais d'où vient cette connotation péjorative du suffixe, et a-t-elle toujours existé ? En effet, il n'y a rien de péjoratif à la base de ce suffixe qui, comme on le lit dans le *Grand Larousse* des années 1970, « remonte au latin ecclésiastique *-issa*, qui l'avait emprunté au grec pour former surtout des noms de dignités : *abbatissa* (abbesse), *diaconissa*, *sacerdotissa* ; on l'étendit à des noms sans féminin étymologique comme *comte*, *duc*, *prince* : *comtesse*, *duchesse*, *princesse* », et qui est « des suffixes de féminin, le seul vivant, d'ailleurs prolifique en français parlé » (Guilbert, Lagane, Niobey, 1971-1978 : vol. III, 2159). Au début, loin d'être considéré comme péjoratif, le suffixe *-issa* était donc utilisé pour les plus hautes dignités de l'Église et de l'État. Encore plus significatifs sont les mots de Fornaciari qui écrit dans sa *Sintassi* de 1881 : « La terminaison *-essa* est préférée à toute autre dans l'usage courant, lorsqu'on doit étendre aux femmes une profession ou bien une dignité principalement ou uniquement propre aux hommes » (Fornaciari, 1974 : 19)³³.

Comme Robustelli le souligne, « les noms en *-essa* dans la seconde moitié du XIX^e siècle ont donc une connotation positive et représentent des 'noms qui indiquent la qualité et la dignité' » (Robustelli, 2011 : 60)³⁴, ce qui nous pousse plutôt à voir la production de ce suffixe comme le symbole d'une conquête. Ce n'est que l'utilisation plus tardive de ce suffixe avec l'intention de ridiculiser les femmes, dès la fin du XIX^e siècle et surtout dans la première moitié du XX^e, qui a transformé sa perception. En effet, « la supposée connotation négative des formes en *-essa* ne dépend pas de l'étymologie (...) mais plutôt de l'usage ironique – voire sarcastique – que certains auteurs du début du XX^e siècle firent de termes tels que *deputatessa*, *ministresse*, etc. » (Robustelli, 2014 : 49)³⁵. De plus, il semble que cette connotation négative n'est pas partagée mais plutôt sous-jacente, dans le sens que si les cercles militants condamnent ce suffixe de manière plutôt stricte, la plupart des usagers et usagères contemporain-es sauraient reconnaître la connotation péjorative ou ridicule de noms tels que *giudicessa*, *medichessa*, *deputatessa*, mais leur réaction ne serait pas la même face à

32 En italien : « decisa condanna delle forme in *-essa* formulata da Alma Sabatini ».

33 En italien : « la terminazione *-essa* è preferita a tutte le altre nell'uso comune, quando si debba estendere a una donna o una professione o una dignità propria principalmente o soltanto dei maschi ».

34 En italien : « i nomi in *-essa* nella seconda metà dell'Ottocento hanno quindi una connotazione positiva e rappresentano 'sostantivi che indicano qualità e dignità' ».

35 En italien : « La supposta connotazione negativa delle forme in *-essa* non dipende in realtà dall'etimologia (...) quanto, eventualmente, dall'uso ironico e, questo sì, ridicolizzante, con cui alcuni scrittori del primo Novecento impiegarono termini come *deputatessa*, *ministresse*, ecc. ».

d'autres noms en *-essa* plus attestés tels que *campionessa*, *contessa*, *sacerdotessa* et *presidentessa*.

À propos de ce dernier terme, il est significatif que la forme utilisée pour ridiculiser la présidente Boldrini, surtout dans le débat à propos de ses recommandations pour le langage inclusif, soit *presidenta*, néologisme évidemment utilisée avec une intention de dérision (bien que ce suffixe ne signale que le genre). C'est la preuve que la forme en *-essa* a désormais perdu toute connotation péjorative. De plus, la plupart des locuteurs et locutrices ne sauraient pas reconnaître hors contexte ce trait péjoratif du suffixe *-essa*, qu'on identifie désormais seulement comme une marque du féminin. Dans une expérience conduite en 2012 par Giusti dans les écoles de Venise, des élèves auxquels on avait demandé de produire des noms féminins à partir de noms masculins avaient formé les exemples suivants : *vigilessa* (70 fois sur 85), *soldatessa* (51 fois), *presidentessa* (50 fois), *avvocatessa* (39 fois) et *sindachessa* (11 fois)³⁶.

Cette évolution montre que rien n'empêche les usagers et usagères contemporaines d'inverser le processus d'attribution d'une connotation péjorative au suffixe *-essa* en recommençant à l'utiliser de façon neutre. D'ailleurs :

Presque tous les substantifs féminins utilisés pour désigner les femmes passent par une phase de connotations négatives dans les premiers temps de leur utilisation, et sont utilisés pour se moquer d'elles ; mais ces valeurs dérogatoires peuvent disparaître avec le temps, et beaucoup peut être fait pour accélérer le processus, adoptant consciemment l'utilisation des féminins pour désigner les femmes. (Thornton, 2016 : 32)³⁷

L'utilisation toujours plus répandue de certains titres professionnels de haut niveau tels que *maîtresse de conférences* ne pourra qu'aider dans le processus d'attribution d'une connotation neutre à un suffixe considéré comme péjoratif. D'ailleurs, cela s'est passé en italien pour des termes tels que *dottoressa* et *pro-*

36 Il faut préciser que Giusti voit une permanence de la connotation négative du suffixe *-essa*, à cause de la proposition de formes « à la limite de la grammaticalité », telles que : *lettoressa* et *trasgressoressa*, ou bien *pretoressa*, *giudicessa*. Elle écrit : « On a l'impression que l'intention est provocatrice, et il est significatif que le moyen de provocation est précisément le suffixe *-essa*, déconseillé par Alma Sabatini et que l'histoire de la langue indique comme suffixe dénigrant » (Giusti, 2015 : 49) [En italien: « Si ha l'impressione che l'intento sia provocatorio, ed è significativo che il mezzo della provocazione sia proprio il suffisso *-essa* che Alma Sabatini sconsiglia, e la storia della lingua indica come suffisso denigratorio »]. Cela est surtout vrai pour les formes inverses, où on utilise le suffixe *-esso* pour former le masculin *badantesso* à la place de *badante*, et même *avvocatesso* à la place de *avvocato*. Pourtant, si la provocation semble effectivement indiquer une permanence de cette connotation, le fait qu'elle soit très limitée (tous les cas cités ne concernent qu'une seule occurrence sur 85 élèves) semble suggérer que cela pourrait aussi témoigner d'une perte graduelle de ce sens péjoratif.

37 En italien : « Quasi tutti i sostantivi femminili usati per designare donne attraversano nei primi tempi del loro uso una fase in cui presentano connotazioni negative, e sono usati per schernire; ma questi valori spregiativi possono scomparire con il tempo, e molto può essere fatto per accelerare il processo, adottando consapevolmente l'uso dei femminili per designare le donne ».

fessoressa, employés initialement dans le sens sarcastique et qui ont désormais perdu toute connotation de ce type³⁸.

On pourrait objecter qu'on ne peut pas décider de transformer la connotation d'un suffixe qui est perçu comme négatif par les usagers et usagères, mais *-esse/-essa* n'est pas le meilleur suffixe pour soutenir cette argumentation, étant donné que, comme on l'a vu, la perception négative de ce suffixe est-elle même due à un processus similaire mais inverse. De plus, cela restitue un type de motion qui permet d'introduire l'utilisation du point médian en italien, pour des noms tels que *professore-ssa*, *studente-ssa*, et même pour d'autres noms de professions jusqu'à présent déconseillés mais quand-même très utilisés tels que *presidente-ssa* ou *vigile-ssa*.

ue@*: Réinventer la langue

Nous avons parlé dans le paragraphe précédent du point médian qui introduit dans la quotidienneté de la langue un signe qui n'en faisait pas partie. D'autres stratégies d'écriture repoussent encore plus loin le « défi » posé à la langue traditionnelle et à sa structure, en introduisant des solutions créatives souvent rejetées et ridiculisées par les non-spécialistes et les non militant-es. Et pourtant, ces solutions naissent parfois d'une connaissance profonde de la langue et de ses possibilités, et elles agissent directement sur les langues en profitant de leurs caractéristiques plutôt qu'en essayant de les contrarier.

Une des stratégies qui se diffusent de plus en plus en italien vise à modifier l'opposition classique entre les morphèmes désignant le genre. Comme le note Lepschy « l'opposition entre le genre grammatical féminin et le genre masculin naît [...] avec les adjectifs qui utilisent des thèmes différents pour le féminin et le masculin, comme *bona-m* et *bonu-m* en latin » (Lepschy, 1989 : 72)³⁹. Cette opposition se retrouve en italien d'abord entre les morphèmes *-a* et *-e* pour les adjectifs du féminin, et *-o* et *-i* pour les adjectifs du masculin. Il faut ajouter à cela les alternances entre *-o* et *-a* d'une part et entre *-i* et *-e* de l'autre, qui sont largement les plus productives en italien. Cette distinction entre morphèmes qu'on attribue en prévalence à un genre a produit la tendance à percevoir ces quatre morphèmes comme très marqués, les *-a* et *-e* renvoyant d'habitude au féminin et les *-o* et *-i* au masculin. Cela a poussé certains milieux militants à choisir le *-u*, seule voyelle jamais utilisée en tant que marque du féminin ou du masculin. L'idée est qu'en choisissant une voyelle sans connotation de genre, on peut inclure non seulement les deux genres à la fois mais aussi aller au-delà de la division binaire traditionnelle, en incluant ainsi toute personne ne se reconnaissant pas dans l'un des deux genres.

38 Voir à ce propos : F. Sabatini (1993 : 11).

39 En italien : « l'opposizione di un genere grammaticale femminile ad uno maschile nasce (...) con gli aggettivi che usano temi diversi per il femminile e il maschile, come in latino *bona-m* e *bonu-m* ».

Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une solution très limitée qui n'est utilisée que dans des contextes très spécifiques, par exemple dans l'expression *caru tuttu* qui traduit *chères toutes/chers tous* (mais rien n'empêcherait de l'utiliser dans d'autres contextes tels que les oppositions du type *ragazzo/ragazza*). Cette solution est souvent perçue comme ridicule par celles et ceux qui ne s'intéressent pas au langage inclusif, et pourtant, même si elle innove en introduisant un morphème qui n'a aucune valeur de genre et de nombre en italien, la possibilité de produire et de penser cette solution est offerte par la langue elle-même et par les caractéristiques qui lui sont propres, ainsi que par la sensibilité linguistique des usagers et usagères qui perçoivent certains morphèmes comme étant plus marqués par un genre que par l'autre.

Une solution similaire est avancée par le collectif italien *Tomboys don't cry* avec le « schwa », la lettre *ə*, « en tant que signe d'inclusion de genre » (Margiaria 2018)⁴⁰, d'après l'idée de Luca Boschetto qui suggère l'utilisation de ce signe qui « ressemble graphiquement à une forme intermédiaire entre un *-a* et un *-o* » (Boschetto, 2018 : 1)⁴¹. On propose donc ici d'utiliser comme morphème un symbole de l'alphabet phonétique international, qui existe dans d'autres langues comme phonème (c'est le *e* dit muet en français) et même parfois comme graphème, mais qui n'existe nullement en italien⁴². Il faut noter que la prononciation qu'on lui attribue est parfois différente de celle décrite dans l'alphabet phonétique international, ce qui introduit peut-être une complication inutile, même si l'intérêt de ce choix reste le même : le fait de ne pas se reconnaître dans la binarité des genres pousse les membres du collectif à choisir ce morphème inédit pour mieux représenter leurs identités.

D'autres choix qui vont dans le même sens sont ceux d'adopter l'arobase ou bien l'astérisque dans le même contexte, en produisant ainsi des formulations telles que : *car@* pour 'cher/chère' ou bien *car* tutt** pour 'chères toutes/chers tous'. Ici, on dépasse les limites imposées par la langue en proposant des signes qui ne sont utilisés en tant que morphèmes dans aucune langue, qui ne sont présents dans aucun alphabet et qui ne possèdent aucune valeur phonétique. Si l'arobase semble indiquer graphiquement la coprésence des deux morphèmes les plus courants pour les genres féminin et masculin dans la langue italienne, le *-a* et le *-o*, et pourrait donc être utilisé dans des contextes d'opposition du type *ragazzo/ragazza* en produisant *ragazz@*, ce qui arrive aussi dans plusieurs cas en espagnol (Pires 2018), la même chose ne peut pas être dite de la langue française.

En ce qui concerne l'utilisation de l'astérisque, il semble que cette option introduit une autre variante intéressante. Si le signe peut avoir dans le langage informatique la valeur d'inclusion de toute possibilité⁴³, Yaguello nous dit aussi

40 En italien : « come segno di inclusione di genere ».

41 En italien : « graficamente somiglia ad una forma intermedia tra una 'a' e una 'o' ».

42 Cependant, il existe dans plusieurs dialectes italiens, parmi lesquels le napolitain.

43 Pour lancer une recherche dans un moteur de recherche quand on ne connaît qu'une partie du mot, on peut écrire cette partie suivie d'un astérisque, qui assume dans ce cas le sens de toute option possible. En écrivant par exemple *maîtr** on obtiendra les résultats de la recherche de *maître, maîtresse, maîtres, maîtresse*, etc.

que le mot *astérisque* est un nom « à genre fluctuant » (Yaguello, 1989 : 31)⁴⁴. Au lieu d'effacer complètement le trait morphologique du genre, l'astérisque pourrait remplacer le choix des morphèmes marqués en genre et en nombre avec une option « fluctuante » et indiquer ainsi le degré maximum d'inclusivité.

Pour l'italien, Robustelli suggère d'éviter l'utilisation de l'astérisque :

Il est conseillé d'éviter dans tous les cas l'utilisation de l'astérisque comme terminaison – une modalité qui apparaît parfois dans la communication numérique, habituellement dans les formules d'introduction, par exemple Car* tutt* – car ce signe ne fait pas partie du système graphique de la langue italienne ni d'aucune autre langue et par conséquent, s'agissant d'un usage (encore) non partagé, il peut provoquer de la perplexité et ne pas être compris. (Robustelli, 2014 : 56)⁴⁵

Cependant, quand elle suggère d'éviter cette solution parce qu'il s'agit d'un usage « (encore) non partagé », cela est paradoxal car il ne sera jamais partagé si on choisit de continuer à ne pas l'utiliser. Le point médian ne fait pas non plus partie du système graphématique du français et c'est précisément pour cette raison qu'il peut être porteur d'une transformation évidente et manifeste.

L'aspect créatif de ces solutions ne doit pas être condamné en soi. Des réformes récentes ont ajouté ou enlevé des symboles de longue date présents dans les langues (pensons à l'accent circonflexe en français ou au ß allemand), qui montrent que les langues font l'objet de créations et qu'elles changent continuellement. D'ailleurs, comme le souligne Maraschio, « la langue ne reflète pas seulement une réalité en 'mouvement', mais elle peut jouer un rôle beaucoup plus important, celui de rendre ce même mouvement plus visible et de contribuer ainsi à l'accélérer » (Maraschio, 2014 : 15)⁴⁶ ; il est donc bien plus intéressant de suivre ces changements et de supputer lesquels s'imposeront dans l'usage plutôt que de les condamner (ou d'en imposer l'usage de façon normative).

La « modifiabilité » (F. Sabatini, 1993 : 10) est un des aspects fondamentaux de toute langue, tout comme la créativité et même l'invention, si l'on revient à l'étymologie du mot qui nous dit que 'inventer' n'est rien d'autre que 'trouver' et combiner des éléments préexistants d'une façon nouvelle. Comme le souligne aussi Tullio De Mauro, ce type d'innovation est au cœur de la construction de toute langue :

'Inventer', disent les dictionnaires, signifie 'trouver quelque chose de nouveau avec intelligence et ingéniosité'. Celui qui 'invente' un nouveau mot ne crée pas à partir de rien. (...) La 'créativité' en tant

44 Elle écrit : « Nom masculin (1570, du grec *asteriskos*, 'petite étoile' via le latin). C'est probablement ce sens de 'petite étoile' et la finale en *-e* muet qui font hésiter sur le genre de ce mot, que beaucoup de gens utilisent au féminin » (Yaguello, 1989 : 31).

45 En italien : « Si suggerisce invece di evitare in ogni caso l'uso dell'asterisco al posto della desinenza – una modalità che appare talvolta nella comunicazione digitale, in genere nelle formule di esordio, es. Car* tutt* – perché non fa parte del sistema grafematico della lingua italiana né delle altre lingue e pertanto, essendo un uso non (ancora) condiviso, può provocare perplessità e non essere compreso ».

46 En italien : « La lingua non solo rispecchia una realtà in 'movimento', ma può svolgere una funzione ben più importante; quella di rendere più visibile quello stesso movimento e contribuire così ad accelerarlo ».

qu'«invention», c'est-à-dire la capacité de manipuler des matériaux de manière imprévisible, joue un rôle important dans le langage. (De Mauro, 1980 : 78, 86)⁴⁷

Comme on l'a vu, les solutions proposées, même les plus créatives, ne font qu'utiliser les caractéristiques de la langue pour proposer de nouvelles formes qui pourraient contribuer à une reformulation de ses structures et à une modification de ses significations. Il ne s'agit, pour utiliser les mots de De Mauro, que d'une manipulation imprévisible des matériaux dont la langue et ses usagers et usagères disposent déjà. Il serait impossible de dire aujourd'hui si ces solutions arriveront à s'imposer dans le futur, mais il serait certainement erroné de les rejeter dans un souci de défense de la langue. Ce sera plutôt en l'ouvrant à des possibilités de changement qu'on défendra vraiment le rôle fondamental de toute langue dans la formation et dans la transformation des cultures.

Conclusion : traduire l'inclusivité

Comment traduire l'inclusivité ? Cette question qui était à la base de cet article pose des problèmes de différentes natures. Comme on l'a vu, l'écriture inclusive dans les contextes français et italien est passée par plusieurs phases ces trente dernières années, en changeant les formes choisies pour mettre en évidence le souci d'inclusion des genres, et en prenant parfois des directions très différentes, tant pour des raisons linguistiques que sociales.

Le fait que dans la langue française la différence entre les formes du féminin et du masculin ne se produise dans la plupart des cas que par l'ajout ou l'effacement d'une seule lettre (ou deux) a permis l'utilisation de formes telles que la parenthèse, le tiret, la majuscule, la barre oblique, le point bas et pour finir, le point médian, qui semble à présent résoudre la plupart des problèmes en introduisant un signe qui n'a aucune autre utilisation dans la langue. Or, clairement, toutes ces solutions ont été suggérées grâce à une caractéristique morphologique de la langue qui n'existe pas en italien. Pour ces raisons, la formule la plus répandue de la double indication du féminin et du masculin dans un seul mot a été en italien l'utilisation de la barre oblique, qui a été explicitement contestée en France pour la valeur d'opposition qu'elle véhicule. Le processus de transformation de l'écriture inclusive française est donc passé par la négation d'une solution qui est à présent la plus répandue dans le contexte italien. Certes, comme on l'a vu, le français connaît des formes qui présentent les mêmes problèmes que les formes italiennes (comme dans le cas de *chroniqueur/chroniqueuse*), et il est significatif que dans ce cas, les dernières recommandations de Viennot en 2018 conseillent l'utilisation de la double flexion, et dans des cas exceptionnels

47 En italien : « 'Inventare', dicono i vocabolari, significa 'trovare con l'intelligenza, con l'ingegno, qualcosa di nuovo'. Chi 'inventa' una nuova parola non crea dal niente. (...) La 'creatività' come 'invenzione', cioè come capacità di manipolazione imprevedibile di materiali, ha una gran parte nel linguaggio ».

à l'écrit, de la barre oblique, tout comme en italien. Il ne s'agit donc pas de choix différents produits par des sensibilités sociales différentes, mais plutôt suggérés par les structures linguistiques des langues elles-mêmes.

Nous avons également observé que la connotation péjorative de certains mots (*autrice*, *écrivaine*), ainsi que de certains suffixes (*-esse*, *-essa*) est à attribuer à l'histoire de leur usage plutôt qu'à leurs caractéristiques linguistiques. En outre, un échange plus constant entre les deux contextes linguistiques et sociaux aurait pu aider à dévoiler cette réalité. Redécouvrir la possibilité d'utiliser certaines de ces structures nous permettrait de ne pas céder à l'argument selon lequel des connotations péjoratives vont forcément les affecter.

Il est évident que nous avons soulevé dans ces pages davantage de problèmes que de solutions par rapport à la traduction de l'écriture inclusive, et pourtant, il semble important de signaler des directions possibles et d'autres directions qu'il vaut mieux éviter (plutôt que de proposer des solutions idéales de façon normative). Comme dans toute traduction, le premier pas fondamental est celui d'une lecture très attentive de ce que le texte affiche et de ce que le texte cache. Il faut comprendre tous les traits d'inclusivité (manifestes ou non) dans le texte pour pouvoir ensuite les reproduire, et aussi comprendre que certains de ces traits ne sont pas à reproduire mais plutôt à compenser. Remarquons également que le langage inclusif est plus connoté en italien qu'en français, parce que l'écriture inclusive y est moins diffusée. Un texte inclusif en italien véhicule une « militance », une attention aux valeurs de l'inclusivité bien plus que ce n'est le cas en français. Un seul signe d'inclusivité dans un texte italien peut signaler le même intérêt pour le langage égalitaire qu'un texte plus chargé de signes de ce type en français, et ce « degré » d'inclusivité doit donc pouvoir être reproduit dans la langue cible.

La traduction peut aussi être porteuse d'une différence créatrice, aidant l'introduction dans le contexte d'arrivée de formes d'inclusivité inédites. La question fondamentale qui se pose ici est de savoir s'il faut traduire en respectant le contexte de départ ou le contexte d'arrivée. La traductologie établit à ce propos une distinction entre le *dépaysement* et la *domestication* (Venuti, 1995), le premier respectant le contexte source, et le second le contexte cible. Le fait que les formes d'inclusivité soient souvent suggérées par les caractéristiques structurelles de la langue nous pousse à les considérer en tant que traits linguistiques spécifiques, et donc à traduire en respectant la structure de la langue cible plutôt que celle de la langue source. Ainsi, une barre oblique dans un texte en italien actuel dans le cas d'une opposition du type *artigiano/a* devrait donc être traduite en français par un point médian, *artisan·e*, parce qu'elle implique le même degré d'inclusivité dans l'intention de l'auteur ou autrice du texte, alors que *artisan/e* ferait penser aux lecteurs ou lectrices français·es à l'utilisation d'un signe explicitement rejeté ou abandonné à cause de son acception d'opposition, et donc à un texte moins attentif à l'inclusivité que dans le contexte de départ. Cependant, dans la traduction du français en italien, il serait peut-être important d'introduire des signes qui ne sont pas encore présents dans le langage inclusif italo-

phone mais qui pourraient bien être utiles et utilisés, tels que le point médian, par exemple dans le cas de la traduction de *professeur·e* par *professore·ssa*.

Enfin, il semble évident que le contact et même une étude comparée entre les langages inclusifs de ces deux langues pourrait aider les deux contextes à adopter des choix qui semblent impossibles dans une langue, mais que l'autre connaît parfois depuis des siècles. Cela aiderait ainsi à effacer certaines stigmatisations qui affectent l'histoire de nos langues et qui ont de ce fait influencé notre pensée. Cet équilibre instable et complexe entre *dépaysement* et *domestication* est probablement la seule façon de respecter les discours de genre et les langages inclusifs de l'italien et du français, en permettant en même temps aux discours de s'influencer les uns les autres, pour aller non « à l'encontre » des langues mais plutôt « à leur rencontre », pour mieux les aider à exprimer la réalité dans laquelle nous vivons et que nous contribuons à forger.

Auteur

Giuseppe Sofò

Università Ca' Foscari Venezia

giuseppesofò@yahoo.it

Remerciements

Je tiens à remercier les chercheuses et les chercheurs qui m'ont aidé dans mes recherches pour cet article : Anna Thornton et Serena Guarracino à l'Université dell'Aquila, Aurélie Moioli à l'Université de Nice, Mathias Verger à l'Université Paris 8 et Mat Pires à l'Université de Franche-Comté. Je remercie aussi Valeria Roberti au Centro Risorse LGBTI à Bologne, le collectif *Tomboys don't cry* et Sara Agutoli, pour leur aide fondamentale à une meilleure compréhension des choix linguistiques dans le panorama militant contemporain en Italie.

Œuvres citées

ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « Féminisation des titres et des fonctions », Déclaration du 14 juin 1984.

<http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>

ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres », Déclaration du 21 mars 2002.

- <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>
- ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l'Académie française », Déclaration du 10 octobre 2014. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>
- ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 2 décembre 2019) : « La féminisation des noms de métiers et de fonctions », Déclaration du 28 février 2019. http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf
- BATTAGLIA, Giovanni, *Nuova grammatica italiana per stranieri*, Roma, Bonacci editore, 1977.
- BENEVENTI, Lisa, PANTALEONI, Lorenza, *Grammaire de référence : Grammatica francese della comunicazione*, Bologna, Zanichelli, 1989.
- BENUCCI, Elisabetta, « 'Il più bel fior ne coglie' : Donne accademiche e socie della Crusca » in Benucci, Elisabetta, Setti, Raffaella (dir.), *Italia linguistica: Gli ultimi 150 anni: Nuovi soggetti, nuove voci, un nuovo immaginario*, Firenze, Le Lettere, 2011, pp. 21-34.
- BIDAUD, Françoise, *Grammaire du français pour italophones*, 3^e édition, Milano, UTET, 2015.
- BOLDRINI, Laura, Entretien à Radio Anch'io, 8 mars 2014.
- BOSCHETTO, Luca (consulté le 15 décembre 2018) : « Proposta per l'introduzione della schwa come desinenza per un italiano neutro rispetto al genere ». https://docs.google.com/document/d/1FQo_e456qEmdopj9mPeXtB-GLfuhfEAACHpoLVWAh70/edit
- BOULANGER, Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, nouvelle édition, Montréal-Paris, Le Robert, 1993.
- CAMUGLI, Sébastien, ULYSSE, Georges, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1967.
- CERQUIGLINI, Bernard (dir.), *Femme, j'écris ton nom*, Paris, La documentation française, 1999.
- DE MAURO, Tullio, *Guida all'uso delle parole*, Roma, Editori Riuniti, 1980.
- D'ANNA, Guido, *Dizionario italiano ragionato*, Firenze, Sintesi, 1988.
- DELISLE, Jean, LEE-JAHNKE, Hannelore, CORMIER, Monique C. (dir.), *Terminologie de la traduction / Translation Terminology / Terminología de la traducción / Terminologie der Übersetzung*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 1999.
- DEVOTO, Giacomo, OLI, Gian Carlo, *Dizionario della lingua italiana*, Firenze, Le Monnier, 1071.
- DOLESCHAL, Ursula, « Probleme der Movierung im Deutschen und Italienischen » in Berretta, Monica, Molinelli, Piera, Valentini, Ada (dir.), *Parallela 4. Morfologia/Morphologie. Atti del V Incontro Italo-austriaco della Società di Linguistica Italiana a Bergamo 2-4 ottobre 1989*, Tübingen, Narr, 1990, pp. 243-253.
- DOLESCHAL, Ursula, *Movierung im Deutschen*, München, Lincom Europa, 1992.
- DURO, Aldo (dir.), *Vocabolario della lingua italiana*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, Treccani, 1989.
- FORNACIARI, Raffaello, *Sintassi italiana dell'uso moderno*, Firenze, Sansoni, 1974 (1881).
- GIUSTI, Giuliana, « Ruoli e nomi di ruolo in classe. Una prospettiva di genere », in Mariottini, Laura (dir.), *Identità e discorsi: Studi offerti a Franca Orletti*, Roma, RomaTrE-Press, 2015, pp. 39-54.
- GUERZONI, Monica (consulté le 15 décembre 2018) : « 'Tecnica, consigliera, ragioniera': Boldrini e la grammatica alla Camera » in *La 27esima ora*, 7 décembre 2016.

- https://27esimaora.corriere.it/16_dicembre_07/tecnica-consigliera-ragioniera-laura-boldrini-femminile-genere-camera-procedure-declinare-cariche-dipendenti-4207a9e2-bcbc-11e6-9c31-8744dbc4ecoa.shtml
- GUILBERT, Louis, LAGANE, René, NIOBEY, Georges (dir.), *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 1971-1978.
- HADDAD, Raphaël (dir.), *Manuel d'écriture inclusive*, Paris, Mots-Clés, 2017.
- HADDAD, Raphaël, SEBAGH, Chloé, « Langage inclusif : s'outiller pour convaincre » in Viennot, Éliane, *Le langage inclusif : Pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018, pp. 111-126.
- IMBS, Paul, QUEMADA, Bernard, *Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, Éditions du CNRS, 1971-1994.
- JAMET, Marie-Christine, FREDDI, Giovanni, *La règle et l'usage : Grammaire systématique du français contemporain*, Bergamo, Minerva Italica, 1993.
- JAMET, Marie-Christine, *C'est-à-dire : Grammaire d'apprentissage du français contemporain pour italiens*, Milano, Minerva Italica, 1999.
- LEPSCHY, Giulio C., « Lingua e sessismo » in Lepschy, Giulio, C., *Nuovi saggi di linguistica italiana*, Bologna, Il Mulino, 1989, pp. 61-84.
- LEPSCHY, Anna Laura, LEPSCHY, Giulio C., SANSON Helena, « A proposito di -essa » in Castellani, Arrigo, et al., *L'Accademia della Crusca per Giovanni Nencioni*, Firenze, Le Lettere, 2002, pp. 397-409.
- MARASCHIO, Nicoletta, « Prefazione » in Robustelli, Cecilia, *Donne, grammatica e media: Suggestioni per l'uso dell'italiano*, Roma, GiULiA, 2014, pp. 13-15.
- MARGIARIA, Amanda (consulté le 15 décembre 2018) : « Anche in Italia esiste l'attivismo queer e questo collettivo ne è la miglior prova », 28 septembre 2018.
- <https://i-d.vice.com/it/article/nem3b7/tomboys-dont-cry-collettivo-italiano-queer>
- Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (MIUR), Arrêté ministériel n° 662 du 1^{er} septembre 2016, « Définition de la tabella di corrispondenza tra posizioni accademiche italiane ed estere di cui all'articolo 18, comma 1, lettera b), della Legge 30 dicembre 2010, n. 240 », 21 février 2017.
- Office québécois de la langue française – OQLF (consulté le 15 décembre 2018) : *Grand dictionnaire terminologique*. <http://www.granddictionnaire.com>
- PALAZZI, Fernando, FOLENA, Gianfranco (dir.), *Dizionario della lingua italiana*, Torino, Loescher, 1992.
- PIRES, Matthew, « Inclusive and Alternating Forms of Non-Sexist Generics », communication présentée au colloque LIGHTS (Linguaggio, parità di genere e parole d'odio / Language, Gender and Hate Speech), 18-19 octobre 2018, Università Ca' Foscari, Venise.
- PODEUR, Josiane, *Jeux de traduction / Giochi di traduzione*, Napoli, Liguori Editore, 2008.
- ROBUSTELLI, Cecilia, « Parole al femminile » in Benucci, Elisabetta, Setti, Raffaella (dir.), *Italia linguistica: Gli ultimi 150 anni: Nuovi soggetti, nuove voci, un nuovo immaginario*, Firenze, Le Lettere, 2011, pp. 59-63.
- ROBUSTELLI, Cecilia, *Donne, grammatica e media: Suggestioni per l'uso dell'italiano*, Roma, GiULiA, 2014.
- SABATINI, Alma, *Il sessismo nella lingua italiana*, Roma, Istituto poligrafico e zecca dello stato, 1993 (1987).

- SABATINI, Francesco, « Più che una prefazione » in Sabatini, Alma, *Il sessismo nella lingua italiana*, Roma, Istituto poligrafico e zecca dello stato, 1993 (1987), pp. 9-15.
- THORNTON, Anna, « Mozione » in Grossmann, Maria, Rainer, Franz (dir.), *La formazione delle parole in italiano*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2004, pp. 218-227.
- THORNTON, Anna, « Designare le donne: Preferenze, raccomandazioni e grammatica » in Corbisiero, Fabio, Maturi, Pietro, Ruspini, Elisabetta (dir.), *Genere e linguaggio: I segni dell'uguaglianza e della diversità*, Milano, Franco Angeli, 2016, pp. 15-33.
- UNIL – Université de Lausanne (consulté le 15 décembre 2018) : *Les mots de l'égalité : Guide du langage féminisé et épïcène*.
https://www.unil.ch/egalite/files/live/sites/egalite/files/Egalite_UNIL/Publications%20et%20liens/Guide_mots_egalite_2018.pdf
- VÁLCU, Caterina, FERNANDES Gwladys, *et al.*, Lettre ouverte, Lyon, 15 septembre 2019. http://douaalter.lautre.net/doctorresse/Lettre_ouverte_finale.pdf
- VENUTI, Lawrence, *The Translator's Invisibility: A History of Translation*, London-New York, Routledge, 1995.
- VIENNOT, Éliane (dir.), *et al.*, *L'Académie contre la langue française : Le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2015.
- VIENNOT, Éliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin : Petite histoire des résistances de la langue française*, édition augmentée, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2017.
- VIENNOT, Éliane, *Le langage inclusif : Pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018.
- YAGUELLO, Marina, *Le sexe des mots*, Paris, Belfond, 1989.
- ZINGARELLI, Nicola, *Vocabolario della lingua italiana*, 12^e édition, Bologna, Zanichelli, 1996.

